

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Assemblée générale INFRI

POUR RAPPEL :

L'assemblée générale d'INFRI - prévue le 23 juin 2021 - a été repoussée au

**mardi 21 septembre 2021
à 17:30 heures,**

avec l'espoir qu'elle pourra se tenir de manière ordinaire en présence des membres.

Une invitation en bonne et due forme parviendra aux membres dans les délais statutaires.

Hospitalisation prolongée du nouveau-né

En juillet 2021, une modification importante de la loi sur les APG entre en vigueur. Il s'agit de la prolongation des allocations de maternité en cas d'hospitalisation prolongée d'un nouveau-né.

Il y avait en effet le risque qu'un « trou » de prestations existe entre le moment de la naissance et le début du versement des allocations de maternité (ajournement possible en cas d'hospitalisation du nouveau-né), alors qu'il y a une interdiction de travailler pour la maman les 8 semaines qui suivent l'accouchement.

Avec cette révision, il n'y aura plus d'ajournement du versement des allocations, mais une prolongation possible de 56 allocations. Cela règle une situation qui pouvait être difficile pour les mères.

AvantAge

Séminaires de préparation à la retraite

Créé par Pro Senectute Suisse, AvantAge est un centre de compétences qui offre des séminaires de préparation à la retraite et un accompagnement ciblé des seniors en emploi sur toute la Suisse romande. Cette prestation peut être intéressante pour les institutions fribourgeoises.

Depuis 1994, AvantAge a organisé des séminaires pour plus de 700 entreprises. En collaboration avec Pro Senectute Fribourg, AvantAge offre ses prestations aussi dans votre canton, en français ou en allemand.

Des séminaires sont proposés, soit dans le format "intra-entreprise": dans ce cas, le séminaire s'adapte aux besoins spécifiques des entreprises deman-deuses, soit selon la formule « **inter-entreprises** », c'est à dire ouverts à quiconque souhaite aborder les thèmes inhérents au passage à la retraite. Deux dates sont proposées en 2021 dans le Canton de Fribourg (Sarine et Gruyère) pour cette seconde option, voir encadré ci-dessous.



La transition vers la retraite implique de nombreux changements et adaptations dans la vie de tout un chacun. AvantAge propose des séminaires dont l'objectif principal est celui de sensibiliser les participant-e-s à tous les aspects liés à ce passage important, à partir de 5 ans avant l'âge de la retraite.

Des cours de planification de la retraite avec des modules à choix complémentaires adaptés aux besoins de l'entreprise peuvent également être organisés. Ces offres « **intra-entreprise** » sont proposées sur demande.

Thèmes :

- Bien vivre la transition, seul-e-s ou en couple
- Les nouveaux projets ou activités
- Le réseau de relations
- Comment rester en bonne santé et autonome-s
- Questions financières (revoir son budget, pouvoir d'achat, etc.)

Révision CCT STAGES

Comme annoncé dans notre édition du mois de mai, la CCT INFRI-FOPIS fait l'objet d'une révision valable dès le 1er juillet 2021.

Les objets de cette révision sont l'introduction des **nouveaux congés de prise en charge** d'enfants et proches malades (déjà présentés dans l'édition de mai) et la modification des annexes concernant les **stages** en institution que nous présentons ici.

Le système des stages de la CCT date des années 90, il est donc nécessaire de le mettre au goût du jour et de le moderniser quelque peu. Il a donc été décidé d'adapter les stages au règlement du canton, dans le but de promouvoir la formation et une utilisation raisonnée des stages.

C'est le travail qui a été réalisé par les partenaires sociaux, avec trois objectifs principaux :

- clarifier les types et les conditions de stages,
- garantir que les stages soient liés à des démarches de formation et éviter les stages « alibis »,
- si possible en améliorer les rémunérations.

Ces objectifs n'ont malheureusement pas tous pu être atteints, en particulier la question de la rémunération qui est totalement dépendante des décisions de l'Etat. Néanmoins, le canton a annoncé qu'une révision de son règlement de stage est en cours, et cela aura peut-être une influence prochainement sur la CCT.

Une annexe 12 - un peu particulière - a été ajoutée pour compléter le système des stages. Elle présente le **préapprentissage** tel qu'il existe dans le canton, et qui doit être une alternative valable aux stages réalisés avant un apprentissage qui sont trop souvent utilisés dans les institutions, crèches et homes.

La version à jour de la CCT est disponible en pdf ou à la commande sur le site

www.infri.ch

Dates séminaires inter-entreprises de 2 jours à Fribourg et en Gruyère :

Lundi 4 et mardi 5 octobre 2021
Lundi 22 et mardi 23 novembre 2021

Renseignements et inscriptions sur :

www.programme-avantage.ch

ou contact par email à : info@programme-avantage.ch

Contact pour AvantAge Fribourg :

Emmanuel Michielan, directeur, Pro Senectute-Fribourg
emmanuel.michielan@fr.prosenectute.ch, 026.347.12.40

Chaperon Rouge pour les institutions INFRI

A partir du mois de septembre 2021, le personnel des institutions membres d'INFRI pourra bénéficier gratuitement du service de garde d'enfants d'urgence organisé par la Croix-Rouge fribourgeoise.

INFRI va signer un contrat *all inclusive* (tout compris) pour une année avec la Croix-Rouge fribourgeoise. Et nous espérons pouvoir renouveler ce service à l'avenir. Les membres du personnel ne paient rien, contactent directement Chaperon Rouge et ne s'occupent pas des aspects administratifs, qui sont gérés par INFRI. La prise en charge financière de cette prestation est garantie par l'Etat et par INFRI.

A qui ça s'adresse ?

L'ensemble du personnel des institutions spécialisées peut faire appel à Chaperon Rouge dans les cas suivants (min. 3h. / max. 12h.) :

- l'enfant du collaborateur ou de la collaboratrice est malade ou accidenté et ne peut pas être admis à la crèche ou aller à l'école ;
- le système habituel de garde n'est momentanément et de manière imprévue pas disponible, par exemple si le collaborateur ou la collaboratrice est malade ou hospitalisé-e ou si la maman de jour est malade ;
- il est demandé de travailler en dehors de l'horaire habituel et il n'y a pas de solution de garde pour l'enfant/les enfants ;
- l'enfant est âgé entre 0 et 12 ans maximum.

Qui s'occupe de la garde ?

Ce sont des gardes d'enfants expérimentées, formées et engagées par la Croix-Rouge fribourgeoise qui interviennent rapidement. Les intervenantes ont toutes une grande expérience avec les enfants. Elles ont été choisies selon des critères stricts, après présentation de leur extrait de casier judiciaire, formation interne et signature de la charte de conduite institutionnelle. Elles sont discrètes, motivées et agissent selon les standards de la Croix-Rouge suisse.

Des informations détaillées seront transmises aux institutions d'ici la fin de l'été, afin d'informer leur personnel de manière complète.

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

